

Québec, le 14 mai 2009

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

La présidente du Conseil de l'Ordre national du Québec, Mme Maryse Lassonde, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de 34 personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes :

Au grade de grand officier ou de grande officière :
Mme Louise Arbour, Mme Brenda Milner (promotion) et M. Guy Saint-Pierre;

Au grade d'officier ou d'officière : M. René Angéilil, M. André Desmarais, M. Paul Desmarais junior, M. Mostafa, M. Elhilali, Mme Céline Galipeau, M. Claude Lamoureux, Mme Heather Munroe-Blum, M. Robert Normand, Mme Louise Roy et M. Yoav Talmi;

Au grade de chevalier ou de chevalière : M. Pita Aatami, M. Marius Arsenault, M. André Bourbeau, M. Jacques Brown, M. Raymond Carignan (à titre posthume), M. Claude Cormier, Mme Christiane Germain, Mme Margie Gillis, M. Jean-Claude Labrecque, M. Normand Laprise, M. Gilles Latulippe, M. Jean Leclerc, M. Alain Lefèvre, M. Mario Lemieux, M. Franco Lepore, Mme Nicole Marcil-Gratton, M. Samuel Pierre, M. Michael Sheehan, M. Walter Sieber, Mme Martine Tremblay et Mme Michèle Viau-Chagnon.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

La directrice,
SUZANNE MOFFET

51815

Gouvernement du Québec

Décret 595-2009, 27 mai 2009

CONCERNANT le versement d'une aide financière de 16 730 989 \$ à Place aux jeunes du Québec dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 a été rendue publique par le premier ministre le 27 mars 2009;

ATTENDU QUE cette stratégie vise, entre autres, à favoriser la présence des jeunes dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE Place aux jeunes du Québec a pour mission de favoriser la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (R.R.Q., 1981, c. A-6, r.22) et ses modifications subséquentes, tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le versement à Place aux jeunes du Québec d'une aide financière maximale de 16 730 989 \$ pour les exercices financiers 2009-2010 à 2013-2014, et ce, sous réserve de l'allocation, conformément à la loi, des crédits appropriés pour ces exercices financiers;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le premier ministre soit autorisé à verser à Place aux jeunes du Québec, dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, une aide financière maximale de 16 730 989 \$ pour les exercices financiers 2009-2010 à 2013-2014;

QUE les sommes requises pour l'exécution des présentes soient prises sur les crédits du Secrétariat à la jeunesse pour les exercices financiers 2009-2010 à 2013-2014, et ce, sous réserve de l'allocation, conformément à la loi, des crédits appropriés pour les exercices financiers 2009-2010 à 2013-2014.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51849